

Résolution de la Commission Exécutive Nationale du SNFOLC

5 et 6 décembre 2023

« Le syndicalisme a pour devoir de se consacrer à la sauvegarde de la paix »

(Congrès de fondation de FO, les 12 et 13 avril 1948)

Après plus d'un mois de bombardement de l'armée israélienne sur la bande de Gaza, et une courte trêve ayant permis l'échange d'otages et prisonniers israéliens et palestiniens, les opérations militaires israéliennes ont repris, tandis que les exactions contre des Palestiniens se poursuivent en Cisjordanie.

Les voix sont de plus en plus nombreuses à travers le monde, comme celle de l'ancien procureur général de la Cour Pénale Internationale, Luis Moreno Campo, à qualifier le siège d'Israël sur Gaza de génocide. De fait, le bilan des victimes civiles palestiniennes ne cesse de s'alourdir, dépassant les 15 000 morts, parmi lesquels des milliers d'enfants, au point que le porte-parole officiel de l'Unicef, James Elder a déclaré : « *c'est une guerre contre les enfants* ». De nombreux membres d'ONG, des personnels soignants, des journalistes sont également tués par les frappes israéliennes.

Les habitants de Gaza sont confrontés à une catastrophe humanitaire sans précédent. Les ravitaillements en eau, en gaz, en électricité sont coupés. Les hôpitaux, lorsqu'ils ne sont pas détruits, sont saturés et dans l'incapacité de fonctionner. Les écoles sont la cible de bombardements provoquant la mort d'élèves et d'enseignants. Plus aucun endroit n'est à l'abri des bombes.

Depuis plusieurs semaines, des manifestations pour la paix ont lieu dans la plupart des capitales et métropoles du monde. Aux Etats-Unis, en Belgique, en Espagne, en Italie, en Grèce, en Turquie etc., les syndicats se mobilisent pour exiger la paix et bloquer les livraisons d'armes à Israël.

En France, le président Macron et son gouvernement, ont échoué à interdire les manifestations pour le cessez-le-feu craignant que l'indignation que soulève le massacre en cours ne s'ajoute au rejet des politiques qu'ils mènent.

Dans cette situation, la CEN du SNFOLC, avec la FNEC FP-FO et la Confédération FO, « *apporte son soutien aux victimes civiles israéliennes et palestiniennes, à leurs familles ainsi qu'aux organisations syndicales avec qui elles travaillent* » et « *appelle à l'arrêt des bombardements et des déplacements forcés de populations, à la levée immédiate du blocus à Gaza* » et « *continue d'exiger le cessez-le-feu immédiat et permanent !* ».

La CEN appelle les syndicats départementaux du SNFOLC, conformément à la tradition de solidarité internationale contre la guerre sur laquelle s'est construit le syndicalisme FO, à participer aux manifestations pour la paix et prendre toutes les initiatives de mobilisation qu'ils estimeront nécessaire pour exiger le cessez-le-feu et l'arrêt des massacres à Gaza.

CONTRE L'AUSTÉRITÉ BUDGÉTAIRE ET LA BAISSÉ DU « COÛT DU TRAVAIL », POUR L'AUGMENTATION DES SALAIRES ET LE DROIT À UN VRAI DÉROULEMENT DE CARRIÈRE !

La CEN rappelle que ce contexte de marche à la guerre et à la barbarie au plan mondial a des répercussions immédiates en France, le gouvernement Macron-Borne se saisissant de l'occasion pour imposer à coup de 49.3 un budget de l'Etat et un budget de la Sécurité Sociale d'austérité au nom de l'économie de guerre, réduisant les dépenses essentielles à la population, à commencer par la santé et l'école, tandis qu'il consacre 413 milliards d'euros aux dépenses d'armement (*Loi de Programmation Militaire 2024 – 2030*).

Dans le cadre de ces budgets d'austérité, et alors que l'inflation continue à étrangler l'ensemble des salariés du public et du privé, le ministre Guérini a annoncé aux organisations syndicales, lors du Conseil commun de la Fonction publique du 14 novembre, qu'il n'y aurait aucune augmentation du point d'indice en 2024.

Avec la FNEC FP-FO, la CEN « *se félicite que la FGF-FO ait quitté les concertations du ministre Guérini, entraînant l'ensemble de l'intersyndicale* », et réaffirme ses revendications : revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de l'inflation, 10 % tout de suite ; le rattrapage des pertes de 28,5% de pouvoir d'achat subies depuis 2000 ; la réindexation structurelle des salaires sur l'inflation comme c'était le cas jusqu'en 1983.

De même, la CEN continue à condamner les mesures qui remettent en cause le déroulement de carrière des personnels dans le cadre de PPCR dont elle revendique l'abrogation. Ainsi, elle dénonce les modifications apportées, dans le cadre des lignes directrices de gestion présentées au CSA ministériel du 7 novembre 2023, aux conditions d'accès à la classe exceptionnelle des enseignants, CPE, PsyEN visant à renforcer l'arbitraire en donnant plus de poids aux avis des « évaluateurs primaires » (*chef d'établissement, inspecteur*).

« RESTER DEBOUT », C'EST DÉFENDRE LES POSTES, LES MISSIONS, LES STATUTS, LES CONDITIONS DE TRAVAIL, L'ENSEIGNEMENT DISCIPLINAIRE ET LE DROIT À L'INSTRUCTION.

Dans cette situation, le ministre Attal s'est félicité de l'augmentation de 3,9 milliards d'euros du budget de l'Éducation nationale. Le fait est que non seulement ce budget (63,6 milliards d'euros) reste loin derrière les dépenses d'armement (413 milliards d'euros) et l'aide aux entreprises (165 milliards d'euros), mais prévoit la suppression de 2 511 postes à la rentrée 2024, dont 680 dans le second degré, et elle sert surtout à financer les mesures de démantèlement de l'école publique et des statuts de ses personnels (*pacte, SNU, acte II de l'école inclusive etc.*).

Le ministre ne cesse de multiplier les annonces de « *revitalisation pédagogique* » et autres « *choc des savoirs* » dans les médias et sur les boîtes mails professionnelles des agents, mais il ne trompe personne.

Obéissant aux annonces du président de la République, le ministre Attal impose aux enseignants de se former « hors du temps de présence devant élèves ». L'objectif du ministère est d'atteindre 30% de formations hors face à face pédagogique au 1er semestre 2023-2024 et 100% à la rentrée 2024. Le ministre a indiqué vouloir encore augmenter les formations hybrides, alors qu'elles représentent déjà 20% des formations. Le SNFOLC refuse les formations hors temps d'enseignement et pendant les vacances et rappellent que la formation continue sur temps de travail est un droit.

Après l'assassinat de Dominique Bernard à Arras le 20 octobre, qui a saisi d'effroi tous les personnels, il a appelé l'école à « *rester debout* ». Mais comment « *rester debout* » quand les rectorats restent sourds aux demandes de protection fonctionnelle des personnels, quand les postes manquent dans toutes les catégories (*enseignants, CPE, AED, AESH, infirmières, PsyEN etc.*) ? Comment « *rester debout* » quand les classes sont surchargées, quand les emplois du temps sont saturés de tâches dénaturant les missions et remettant en cause les statuts ? Comment « *rester debout* » quand les salaires continuent à ne pas être versés ou sont versés en retard comme c'est le cas pour des contractuels, des AESH, des AED, des assistants de Langues ?

La vérité c'est que derrière l'écran de fumée des annonces en cascade, le ministre poursuit imperturbablement son plan de restructuration / liquidation de l'école publique s'appuyant sur le triptyque dérèglementation, territorialisation, contractualisation.

Ainsi, la mise en œuvre du pacte sème la désorganisation et la confusion dans les établissements et montre que les injonctions contradictoires et le mépris des droits des personnels sont devenus une pratique courante dans les EPLE : remplacements organisés sans rapport avec la discipline concernée, remise en cause de projets, de sorties scolaires, de l'exercice du droit syndical etc.

De même, tous les prétextes sont bons pour charger les personnels de missions et de responsabilités qui ne leur reviennent pas : au nom de la « *lutte contre le harcèlement* » ils reçoivent, en plein congés scolaires, des consignes pour faire passer des questionnaires aux élèves ; au nom de la sécurisation des établissements, ils devraient se transformer en auxiliaires des forces de police en repérant et dénonçant les élèves « radicalisés », en laissant la police interpellier des élèves dans les classes...

Avec la FNEC FP-FO, la CEN revendique *l'abandon du programme pHARe et le respect des obligations réglementaires de service et des statuts*. Elle refuse qu'au nom de la sécurité et de la protection qui relève de la responsabilité de l'employeur, les personnels soient assignés à des missions qui ne sont pas les leurs.

Aujourd'hui, le ministre met au premier plan de sa communication « *l'exigence des savoirs* », au nom de laquelle il prétend, sans créer le

moindre poste, « *élever le niveau* » en renforçant les apprentissages des élèves les plus fragiles en Français et en Mathématiques. Mais dans le même temps, il envisage de « *réduire (...) le volume horaire d'autres disciplines* » et, dans la continuité de ses prédécesseurs, poursuit les mesures attaquant l'enseignement disciplinaire : ainsi, en supprimant 2 500 postes, il retire plus de 2 millions d'heures de cours aux élèves (*près de 450 000 heures dans les collèges et lycées*) ; malgré le vote contre de l'ensemble des organisations syndicales enseignantes au Conseil Supérieur de l'Éducation du 16 novembre, le décret instaurant une séquence obligatoire d'observation en milieu professionnel pour les élèves de seconde Générale et technologique et l'arrêté ministériel prévoyant que cette séquence puisse être remplacée par un séjour de cohésion ou par une mission d'intérêt général dans le cadre du SNU, ont été publiés au Journal Officiel du 30 novembre. La CEN exige le retrait de ces textes qui signifient notamment que le SNU devient obligatoire pour tous les élèves de seconde qui n'auront pas trouvé d'entreprise pour les accueillir. Enfin, en opposition frontale au principe même d'« *exigence des savoirs* », le ministère a engagé un plan de fermeture de classes préparatoires aux grandes écoles, qu'il justifie par des effectifs jugés insuffisants et le « *principe d'équité qui doit prévaloir dans l'ensemble du système éducatif* ».

La CEN déclare son soutien à la grève et au rassemblement devant le ministère à l'appel du SNFOLC 75 et d'associations de professeurs de classes préparatoires contre le plan de fermeture de CPGE. Elle exige le maintien de toutes les sections de CPGE menacées de fermeture dans les différentes académies.

Pour la CEN, garantir la sécurité, de bonnes conditions de travail pour les personnels et le droit égal d'accès à l'instruction des élèves nécessite d'annuler les 2 511 suppressions de postes prévues au budget 2024, de rétablir l'ensemble des heures de cours supprimées, de respecter les statuts et missions des personnels et de rétablir le baccalauréat national fondé sur des épreuves nationales, terminales, disciplinaires, ponctuelles et anonymes.

POUR BLOQUER LE PLAN DE RESTRUCTURATION / LIQUIDATION DE MACRON – ATTAL, ET OBTENIR SATISFACTION SUR CES REVENDICATIONS, CONSTRUIRE LE RAPPORT DE FORCE EST À L'ORDRE DU JOUR !

À ce titre, la CEN, avec la FNEC FP-FO, « *se félicite du succès de la conférence nationale à Paris le 17 novembre 2023 qui a réuni 230 délégués mandatés dans plus d'une centaine de réunions partout en France représentant des milliers de personnels de l'Éducation nationale, du secteur médico-social et des parents d'élèves* ». Elle « *fait sienne les appréciations, les revendications et les propositions adoptées dans l'appel de la conférence* », au premier rang desquelles la défense de l'enseignement spécialisé et le retrait de l'acte 2 de l'école inclusive, ainsi que l'organisation de « *la grève et la montée nationale à Paris le 25 janvier* ».

La CEN appelle l'ensemble des syndicats à s'inscrire pleinement dans la préparation de cette mobilisation, en associant largement au-delà de nos rangs, y compris les parents d'élèves.

Avec la FNEC FP-FO, elle soutient également la grève des personnels du Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou à Paris qui exigent des garanties concernant leur devenir lors de la fermeture pour travaux annoncés de 2025 à 2030 (*notamment le maintien du plafond d'emplois actuel ; la garantie à chaque agent du droit au retour sur son poste initial...*).

Le ministre Attal a annoncé le 5 décembre ses mesures concernant le collège et le lycée. La CEN a adopté un appel à une mobilisation immédiate contre ces mesures et à l'organisation d'une conférence

nationale de délégués le 29 mars, au siège de la Confédération FO, à Paris, contre la remise en cause de l'enseignement disciplinaire, des diplômes nationaux et du droit à l'instruction. Pour préparer cette initiative, la CEN appelle les syndicats départementaux à multiplier sans attendre la tenue de réunions d'information syndicale dans les établissements, d'assemblées générales départementales, chaque fois que possible en intersyndicale, avec les associations de professeurs spécialistes, de parents d'élèves pour élaborer les cahiers de revendications et mandater des délégués.

Construire le rapport de force, cela passe par le développement et la représentativité du syndicat.

Ainsi, la CEN se félicite du succès du vote FO aux élections au CA et CO du CNED le 19 octobre 2023, permettant à la FNEC FP-FO de conforter sa place de deuxième organisation syndicale au CNED (depuis décembre 2022) et de progresser de deux sièges par rapport au scrutin de 2020. Avec la FNEC FP-FO, la CEN considère que « *ce résultat très positif conforte notre organisation syndicale et ses représentants pour porter les revendications des personnels du CNED* ».

A quelques semaines de la fin de l'année 2023, et du début de l'année 2024, la CEN appelle l'ensemble des personnels des collèges et lycées à rejoindre le SNFOLC. Elle appelle toutes les structures et syndicats départementaux à préparer les assemblées générales de reprises de cartes, à élaborer dès maintenant un plan de syndicalisation à même de confirmer et renforcer la progression du nombre de syndiqués pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité